

**Le journal
d'Arlette
Laguiller**

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**UNITÉ
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2317 - 28 décembre 2012 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

**2012 fut une année
pour les riches
En 2013,
ça doit changer !**



M 06189 - 2317 - F: 1,00 €



SOMMAIRE

Leur société

- p 4 ■ Bernard Tapie : retour du crocodile dans le marigot
- p 5 ■ On ne négocie pas sur les exigences patronales
 - Electricité
 - Développement durable... des augmentations
 - Gaz et électricité : coupures pour non-paiement
- p 8 ■ Réquisition des logements vides !
 - Assurance automobile : les femmes à l'amende
 - Le diesel dangereux ?
 - Crédit municipal
 - Prévention des risques industriels

Il y a 30 ans

- p 4 ■ Aragon, plume servile du stalinisme

Dans le monde

- p 6-7 ■ Égypte : après le référendum
 - Mali : non à une intervention militaire !
 - Hollande en Algérie
 - Retrait des troupes d'Afghanistan
 - Hongrie : la jeunesse contre les projets du gouvernement
 - Inde : protestation contre le viol d'une femme

Dans les entreprises

- p 9 ■ Cauval Industries – Bar-sur-Aube (Aube)
 - Veninov – Vénissieux (Rhône)
 - France-Télécom – Rennes
- p 10 ■ Toyota – Onnaing
 - ArcelorMittal – Dunkerque
 - Lorient – Morbihan
- p 11 ■ PSA – Aulnay-sous-Bois
 - General Motors – Strasbourg
 - Belfort – Montbéliard
 - Hermès – Bogny-sur-Meuse (Ardennes)
- p 12 ■ CAF de Paris
 - Sécurité sociale – Mayotte
 - Sécurité sociale – Rennes
 - Conseil général du Maine-et-Loire

• Conte de Noël

Les déboires du père Noël

La Cour des comptes vient d'épingler plusieurs municipalités pour leurs dépenses exagérées en illuminations et autres décorations à l'occasion des fêtes de fin d'année. Un projet de loi est donc en préparation : dorénavant, les boules sur les sapins de Noël seront limitées à douze et il ne pourra y avoir que trois mètres de guirlandes. Les barbes des pères Noël, souvent fabriquées hors de France, seront lourdement taxées. Il est même envisagé d'en limiter la taille. La ministre de l'Écologie, dans une interview, a estimé qu'une barbiche, voire même une simple moustache,

ferait très bien l'affaire.

Le ministre de l'Économie, Sapin, dont le nom fleurit la provocation, compte bien revoir la fiscalité sur les cadeaux de Noël. Les cadeaux eux-mêmes sont soumis à la TVA mais, la mode étant à la revente de certains d'entre eux, il ne faudrait pas que celle-ci échappe aux impôts.

Prenant le contre-pied de ces tentatives d'économies, la patronne du Medef, Laurence Parisot, estime qu'il faudrait d'abord privatiser l'entreprise Père-Noël et lui accorder un prêt garanti par l'État. « Si on étrangle le père Noël, a-t-elle

dit, il ne faudra pas s'étonner qu'il aille, comme bien d'autres, se réfugier en Belgique. »

Montebourg, d'accord sur ce point avec Mélenchon, a estimé qu'il n'y avait pas besoin de faire venir de Laponie un père Noël qu'on pouvait parfaitement concevoir en France. « Sous sa barbe blanche, a dit le ministre du Redressement productif, n'y a-t-il pas du travail au noir ? » Et, faute de rennes français pour tirer son traîneau, on pourrait les remplacer par des percherons.

Quant à la Commission européenne, préoccupée par l'égalité des sexes, elle envisage

d'imposer une mère Noël au côté du père, ou encore une alternance : une année ce serait le père Noël et la suivante la mère Noël. Vifs débats sur cette question au Parlement européen.

Pour finir, Manuel Valls prépare une circulaire recommandant aux policiers la plus extrême vigilance : ce père Noël qui vient de l'étranger est-il au moins en règle ? A-t-il bien ses papiers ? Sinon, on le colle dans un centre de rétention, puis dans un avion, et on le renvoie d'où il vient !

Cépah UNKADO

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

BEAUVAIS

Dimanche 27 janvier à partir de 11 h
Espace Argentine – 15, rue du Morvan

MONTBÉLIARD

Samedi 2 février à partir de 15 h à la Roselière, la halle polyvalente de Montbéliard, place du Champ-de-Foire.

Débat à 17 h avec Jean-Pierre MERCIER, ouvrier à PSA Aulnay, porte-parole de Lutte Ouvrière

METZ

Dimanche 17 février à partir de 11 h 30, CALP (Centre d'activités et de loisirs) de Metz-Plantières, 2 A, rue Monseigneur-Pelt.

Débat à 15 h avec Jean-Pierre MERCIER, ouvrier à PSA Aulnay, porte-parole de Lutte Ouvrière



Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continue à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte Ouvrière en les envoyant à l'adresse suivante :

LUTTE OUVRIÈRE BP 233
75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer

lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 – SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotos-Press Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. – Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière
l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière
multimédia
(télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière
audio

(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information
hebdomadaire par e-mail
Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande			

Les riches pleurent la bouche (et le coffre-fort) pleins

Après le départ de Gérard Depardieu vers des cieux fiscalement plus cléments, la polémique s'est enflée. D'autres vedettes s'en sont mêlées, la plupart réclamant le droit de pouvoir faire ce qu'on veut de son argent, qui récompenserait, disent-ils, les talents de chacun. Se sont exprimés depuis, des politiciens de droite, des hommes d'affaires, pour abonder dans ce sens. Par exemple, le lunetier Alain Afflelou qui, dans une dérisoire tentative de voir plus loin que le bout de son nez, a déclaré qu'il avait l'impression que régnait en France un climat proche de celui à la veille de la Révolution de 1789. Rien de moins !

Cette comparaison, un tantinet excessive, n'est pas si fautive que cela, si l'on considère le comportement de la noblesse d'avant 1789 et celui des aristocrates de la fortune d'aujourd'hui.

Ils considèrent eux aussi avoir tous les droits. Et en premier, celui de ne pas accepter des lois qui, nous apprend-on sur les bancs de l'école, s'appliquent à tous. Ils peuvent, on le voit en ce moment, placer et déplacer leur argent où ils veulent et quand ils veulent ; ouvrir ou fermer une usine du jour au lendemain, quitte à laisser dans le besoin des milliers de gens, quitte à provoquer la ruine de régions entières. Les lois sont faites en leur faveur. Et quand l'une d'entre elles entrave quelque peu leurs trafics et leurs combines, ils peuvent se payer les services de comptables, de fiscalistes et d'avocats, qui sauront trouver les ficelles leur permettant de s'en sortir.

Quant à leurs talents, parlons-en ! On peut discuter de celui de tel artiste, de tel metteur en scène, de tel sportif, même si on a le droit d'estimer que cela ne mérite pas les sommes extravagantes qu'ils touchent. Mais quel est le talent de la famille Mulliez, propriétaire des magasins Auchan, de Decathlon, ou d'un Bernard Arnault, d'un Lakshmi Mittal, d'un Dassault, d'un Peugeot, sans même parler d'un Bernard Tapie, qui refait surface aujourd'hui et qui a fait l'essentiel de sa fortune en rachetant pour trois sous des entreprises

dont il jetait ensuite les salariés à la rue ? Ils ont tous construit leur fortune sur l'exploitation de centaines de milliers de travailleurs, en France et dans le monde entier, en bénéficiant des multiples aides des gouvernements de tout bord. De solides coups de main qui n'ont rien à voir avec les minables coups de pouce que l'on a accordés aux smicards, aux handicapés ou aux retraités.

Oui, c'est cette aristocratie de l'argent qui domine en France comme dans d'autres pays. Elle n'est pas à plaindre, et pourtant c'est elle que l'on entend à longueur de journées geindre et se présenter comme victime. N'avait-on pas entendu, il y a quelques semaines, un membre de la famille Peugeot se lamenter de la situation de son groupe, qui se trouvait, à l'écouter, au bord de la faillite, pour quémander une garantie de 7 milliards à l'État afin de sauver la banque de ce groupe ? Lakshmi Mittal n'a-t-il pas osé déclarer qu'il était à tort accusé de n'obéir qu'à la logique du profit, alors qu'il ne songeait qu'au bien-être de tous ? Ces milliardaires fossoyeurs d'emplois utilisent l'affaire Depardieu pour joindre leur voix au chœur des riches pleureuses des deux sexes qui se lamentent sur l'abominable sort qui, selon eux, serait réservé aux très riches en France.

Ne nous laissons pas abuser par cette campagne médiatique – car c'en est une – qui voudrait nous faire croire que nos exploiters ne devraient leur situation qu'à leur talent. À les entendre, il faudrait leur dire merci de nous donner un travail pour un salaire de plus en plus maigre et, dans cette même logique, se résigner et se taire quand ils suppriment cet emploi.

Rassurons les Afflelou et autres Depardieu de tout acabit : sans doute ne sommes-nous pas, malheureusement, à la veille de la prise des bastilles actuelles. Mais la colère est là, qui monte, alimentée par les agissements de tous ces féodaux modernes, par leur cynisme et leur arrogance. Et cette colère, elle éclatera, tôt ou tard.

Arnault, (beaucoup) plus fort que Depardieu

On a appris il y a quelques jours que Bernard Arnault, première fortune de France, a créé une cascade de sociétés en Belgique. Bien évidemment, ce montage ne doit rien à un déplacement soudain de l'activité de son groupe, LVMH, de l'autre côté de la frontière : l'objectif est d'échapper à l'impôt, en particulier aux droits de succession qu'auraient à payer ses enfants.

Cette fois, après avoir rejeté (provisoirement ?)

sa demande de naturalisation, l'État belge s'est senti obligé de déclarer qu'il transmettrait le dossier à l'État français... qui, lui, n'a rien demandé. Quant à une éventuelle déclaration, même symbolique, d'Arnault pour qualifier de « minables » les pratiques d'Arnault, on attend toujours ! Les ministres peuvent feindre de montrer les crocs face à des acteurs mais, devant les grands bourgeois, ils rampent.

Correspondant LO

• LVMH

On ne trouvera plus que du fric à la Samaritaine

Pendant que Bernard Arnault défraie la chronique avec sa demande de nationalité belge et les enquêtes du fisc belge sur certaines de ses sociétés, simples « boîtes aux lettres » lui permettant de frauder sur les impôts et les droits de succession, son groupe LVMH vient de conclure discrètement son opération immobilière Samaritaine.

Propriétaire majoritaire depuis 2001 de ce grand magasin, Arnault l'a laissé périlcliter, n'effectuant pas les travaux de sécurité demandés par la

préfecture de police de Paris. En 2005 les magasins fermaient et de nombreux employés perdaient leur emploi, ce qu'Arnault présentait comme une contrainte, alors que c'était son choix.

Ces vastes bâtiments sont restés vides pendant sept ans. En 2008, un premier projet d'aménagement a été retoqué par le Conseil de Paris pour insuffisance de logements sociaux. Un second projet vient d'aboutir. Contre la construction de 96 logements sociaux et d'une crèche, LVMH obtient

le feu vert pour réaliser un nouveau temple de l'argent au cœur de Paris. Un palace cinq étoiles, géré par LVMH-Hôtel-Management, de 72 chambres et suites donnant sur la Seine et l'île de la Cité, ainsi qu'un centre commercial de 26 400 mètres carrés dédiés aux commerces de grand luxe, comme l'enseigne Louis-Vuitton-LVMH.

Fini donc le magasin où on trouvait tout, place à l'étalage du fric du premier groupe de luxe du monde.

Louis BASTILLE

• **Bernard Tapie**

Retour du crocodile dans le marigot

Bernard Tapie vient de réaliser une bonne affaire en rachetant pour 51 millions d'euros les titres du groupe de presse GHM (Groupe Hersant Média) : La Provence, Nice-Matin, Var-Matin, Corse-Matin et quelques autres titres d'outre-mer.

Les dix-sept banques créancières se sont contentées de cette somme alors que le groupe leur devait 215 millions. Cette ristourne de 164 millions a « une odeur de carambouille », a déclaré Patrick Menucci, député PS, qui a demandé à l'Assemblée nationale d'ouvrir une enquête sur les conditions du rachat. Nous verrons bien ce que révélera cette enquête, si tant est qu'elle ait lieu. Mais force est déjà de constater qu'une fois de plus Bernard Tapie vient de faire main basse sur des entreprises pour une poignée de cerises. Et l'on peut être également sûr que, comme dans ses affaires précédentes, il n'aura que faire des salariés s'il s'agit d'augmenter sa fortune personnelle, ou de relancer sa carrière politique, comme candidat à la mairie de Marseille par exemple...

Avec cette vente, la famille Hersant a réalisé la dernière opération du démantèlement du groupe de presse, après la mise en liquidation judiciaire du magazine de petites annonces *Paru Vendu*, qui s'était soldée par 1 650 licenciements en 2011. Pour Bernard Tapie, le rachat n'est qu'une nouvelle bonne affaire, qui vient après la prise de participation dans diverses entreprises, comme le Club Med, ou bien encore l'achat d'un yacht de luxe réaménagé en palace et loué pour la modique somme de 800 000 euros la semaine. Eh oui, Bernard Tapie est à nouveau riche, avec une fortune estimée en 2011 à 260 millions d'euros.

« À quoi ça sert d'acheter un journal quand on peut acheter un journaliste ? », disait-il y a peu Bernard Tapie. Il a visiblement trouvé cette fois-ci de bonnes raisons d'acheter un groupe de presse. Il s'est engagé à ne pas le démanteler. Mais les rédactions et le personnel de ce groupe, soit quelque 3 000 salariés, n'ont aucune raison de croire en la parole de cet affairiste.

Valérie FONTAINE



En mai dernier, des salariés du groupe Hersant manifestaient leur inquiétude face à leur avenir. Ce n'est pas l'arrivée de Tapie qui va les rassurer.

Philippe Hugues/AFP/lechoirpublicain.fr

Un parcours arrosé

Bernard Tapie est un affairiste millionnaire.

Dans les années quatre-vingt, il s'était spécialisé dans le rachat au moindre coût d'entreprises en difficulté : Manufrance, Terraillon, La Vie Claire, Wonder, Adidas, etc. Il les revendait ensuite, après les avoir « restructurées », c'est-à-dire après s'être débarrassé d'une partie de leurs salariés. C'est comme cela qu'en quelques années il était devenu l'une des vingt premières fortunes de France.

Sous la présidence de Mitterrand, il a été complaisamment présenté comme un homme de gauche par le Parti socialiste et nommé en 1992 ministre de

la Ville dans le gouvernement Bérégovoy. C'est alors que le Crédit Lyonnais, à qui il avait confié la vente du groupe Adidas, l'arnaqua de plusieurs dizaines de millions d'euros, l'acculant à la faillite. Quelques années plus tard, il était condamné à un an de prison ferme et rendu inéligible, après avoir truqué un match de football entre l'équipe de Valenciennes et l'OM (Olympique de Marseille), dont il était président.

Après Mitterrand, Bernard Tapie s'est refait en trouvant un nouvel ami en la personne de Sarkozy. Il l'a soutenu lors des deux dernières élections présidentielles. Il

en a été bien récompensé d'ailleurs, puisqu'en 2008 le gouvernement a accepté de lui accorder 403 millions d'euros d'indemnités, dont 45 millions pour « préjudice moral », dans l'affaire Adidas. Christine Lagarde, alors ministre de l'Économie, reste encore aujourd'hui sous le coup d'une enquête pour complicité de faux et détournement de biens publics...

Patron licencieur, aventurier des affaires, prêt à tout et à n'importe quoi pour peu que cela lui rapporte, Tapie est bien à l'image de nombreux patrons, la discrétion en moins.

V. F.

• **Il y a 30 ans, mort d'Aragon**

Une plume servile du stalinisme

Le PCF célèbre actuellement le trentième anniversaire de la mort de Louis Aragon (1897-1982), écrivain prolifique et auteur de poèmes dont certains ont été mis en musique par Léo Ferré ou par Jean Ferrat. Il n'est pas très étonnant que les mensonges politiques issus de la plume de l'écrivain soient occultés, car signaler la servilité d'Aragon reviendrait à suivre les errements de la politique du PCF depuis les années trente du siècle passé.

Dans sa jeunesse, Aragon se retrouva dans le mouvement surréaliste avec d'autres artistes, parmi lesquels André Breton. Le souvenir de la Première Guerre mondiale ainsi que la guerre du Rif en 1925 leur avaient inspiré un juste dégoût du patriotisme et du colonialisme. « Je conchie l'armée française », disait alors Aragon, qui cependant n'alla pas, à cette époque, jusqu'à s'intéresser à l'espoir d'un monde nouveau qui s'était levé en Russie. En 1924, il avait même choqué ses proches en parlant de « Moscou-la-gâteuse », témoignant du « peu de goût » qu'il avait alors « du gouvernement bolchevique, et

avec lui de tout le communisme [...]. La Révolution russe, vous ne m'empêchez pas de hausser les épaules. »

L'engouement d'Aragon pour l'URSS ne se manifesta que plus tard, une fois les révolutionnaires écartés au profit des représentants d'une bureaucratie ayant Staline à sa tête. Adhérent au PC (qui ne se qualifiait pas encore de français) en 1927, Aragon se rendit trois ans après en URSS, à un congrès international des écrivains où, contre toute attente, il signa une lettre dénonçant à la fois Trotsky et les thèses surréalistes, trahissant ainsi ses amis, avec lesquels ce fut la rupture.

Enthousiaste des procès staliens

En 1936, Aragon reprit les plus grossières et sinistres calomnies staliniennes. Il étala sa satisfaction devant les exécutions prononcées lors de parodies de procès organisées à Moscou contre les révolutionnaires les plus connus, tandis que beaucoup d'autres disparaissaient dans les caves des prisons et dans les camps. Dans la revue *Commune*, Aragon dénonça, non pas les auteurs des procès, mais ceux qui en furent victimes : « C'est un effroyable déballage d'ignominie, ce procès que domine leur maître à tous, Trotsky, allié à la Gestapo. (...) La Cour suprême se prononce : la mort aux seize coupables. Le pays n'eût pas compris un autre verdict. »

Le talent servile d'Aragon, auteur également d'un poème à la gloire de la police politique qui exécutait les basses œuvres, le Guépéou, fut repéré par les dirigeants du Parti

communiste, en particulier Maurice Thorez, qui le fit accéder en 1937 à la direction d'un des quotidiens du Parti, *Ce Soir*. Aragon n'hésita pas à exclure de la rédaction un écrivain, Louis Guilloux, quand celui-ci refusa d'écrire un article pour condamner la parution en librairie du récit, honnête, d'André Gide à propos d'un voyage en URSS auquel il avait lui-même participé.

Un « communiste » patriote

Après l'entrée en guerre de l'URSS en 1941, Aragon suivit le nouveau tournant du PC, défendant l'union nationale, qui se traduisit par la constitution d'un front avec un général nationaliste et réactionnaire, de Gaulle. C'en était fini du temps où il avait salué « *L'Internationale contre la Marseillaise* ». Il se fit patriote, pire, cocardier. « *Mon Parti m'a rendu les couleurs de la France* », écrira-t-il en 1944, alors que le PCF était devenu

un parti de gouvernement.

Quand Staline mourut, en 1953, Aragon salua « *le plus grand philosophe de tous les temps* » et il se tut en 1956 quand les tanks russes écrasèrent la révolution des ouvriers hongrois.

Tous ces mensonges, ces flagorneries et ces trahisons, Aragon les a commis en connaissance de cause, d'autant plus qu'il était lié personnellement à la famille d'intellectuels soviétiques de Lili Brik – sœur de sa compagne, Elsa Triolet – qui eut comme compagnons successifs le poète Maïakovski, qui s'est suicidé en 1930, et un général fusillé par Staline en juin 1937.

Par sa servilité, Aragon a construit sa carrière, mais le pire c'est qu'il a servi de caution à la politique du PCF en travestissant l'URSS stalinienne en pays communiste. Et tout cela, *L'Humanité* ne peut évidemment pas le dire.

Jean SANDAY

• Tapis vert

Rien à négocier à partir des propositions patronales

Les négociations entre le Medef et les organisations syndicales n'ayant pas abouti à la fin de 2012, elles reprendront les 10 et 11 janvier 2013. Le gouvernement, qui voulait un accord avant la fin 2012, en est donc pour ses frais. Même s'il rappelle qu'il est prêt à légiférer s'il n'y a pas d'accord, le patronat ne craint guère ce « retenez-moi ou je vais faire un malheur ».

Les revendications du Medef sur le contrat de travail sont tellement exorbitantes que Thibault, l'ex-secrétaire général de la CGT, a accusé le syndicat patronal d'avoir voulu « faire avaler une espèce d'huile de ricin pour les fêtes de fin d'année », en demandant toujours plus de flexibilités et de sacrifices. Bernard Thibault

dénonce ces discussions qui ont pour seul but, sous prétexte de « sécuriser l'emploi, d'accélérer, simplifier les procédures de licenciement ». Le Medef demande ni plus ni moins la remise en cause du contrat à durée indéterminée (CDI), qui serait dit-il une entrave à la souplesse du marché du travail et à la compétitivité de l'industrie

française.

Le projet mis sur la table par le Medef propose ainsi des « CDI intermittents », ou même des « CDI de projet », dont la durée correspond juste à la réalisation d'une tâche, et sitôt celui-ci terminé ce serait la porte.

De telles exigences sont inacceptables, tout comme est inacceptable l'ensemble de la politique patronale imposée au monde du travail : politique faite d'innombrables licenciements, de pressions à la baisse sur les salaires et de remises en cause d'avantages acquis.

En janvier, il se trouvera peut-être des dirigeants

syndicaux qui signeront un texte que le Medef aura légèrement tempéré, mais dans lequel il maintiendra la plupart de ses attaques contre le monde du travail. C'est d'ailleurs là le jeu classique du patronat dans ces négociations : en demander un peu plus, céder à la marge, pour au final obtenir ce qu'il veut vraiment. Ces négociations ne visent en fait qu'à remettre en cause toute une série de droits des salariés. Alors, pourquoi entrer dans ce jeu ? Pourquoi les directions syndicales acceptent ces négociations qui ont pour enjeu de trouver un terrain d'entente,

non pas sur les revendications des salariés, mais sur les exigences du patronat ?

La force des travailleurs ne peut pas être autour d'un tapis vert, où se côtoient des « partenaires sociaux ». Elle est dans la rue, les bureaux, les chantiers, les usines, où peuvent se mesurer 100es rapports de force. Et dans ce cas, si négociations il doit y avoir, elles se feraient, non plus sur les exigences patronales comme aujourd'hui, mais sur les revendications et les besoins urgents des travailleurs. Et cela fait toute la différence.

Cédric DUVAL

• Gaz et électricité

Jamais autant de coupures pour non-paiement

Le médiateur de l'énergie, un administrateur indépendant des fournisseurs de gaz et d'électricité, tire le signal d'alarme. Il a lancé un appel aux opérateurs, c'est-à-dire principalement à EDF et GDF Suez, mais également à leurs petits concurrents, pour qu'ils ne pratiquent plus de coupures durant l'hiver.

Le médiateur estime en effet que cette année, près de 580 000 foyers ont été victimes de coupures, principalement pour non-paiement de factures. 400 000 pour l'électricité et 180 000 pour le gaz. Dans le poste électricité il met également, avec les coupures, la réduction de puissance à 1 000 watts. Car, dit-il « avec

1 000 watts vous pouvez juste avoir quelques lampes et un frigidaire ».

Or il n'existe pas de « trêve hivernale » pour le gaz et l'électricité, comme pour le logement, excepté pour ceux qui peuvent accéder au Fonds de solidarité logement.

De toute façon, même si la trêve hivernale était instaurée, cela ne réglerait pas tout. En effet, si l'électricité ou le gaz étaient coupés l'été, que ferait-on à l'arrivée de l'hiver si les retards de factures n'étaient toujours pas réglés ?

Le vrai problème, c'est la pauvreté et la précarité qui se répandent, dans ce domaine comme dans les autres.

Il est question dans la future loi sur l'énergie, qui pour le moment a été repoussée au

Sénat, d'instaurer des non-coupures l'hiver et de développer les tarifs sociaux. Cela ne gêne pas tant que cela EDF et GDF Suez. Qu'il y ait quelques tarifs sociaux, pourquoi pas ? Cela rend plus facile l'augmentation générale des tarifs sous prétexte que les plus pauvres ne payent pas ou payent moins.

Les fournisseurs de gaz et d'électricité procèdent, pour le moment, à des coupures sans réserve. Ils veulent se débarrasser des clients mauvais payeurs et pouvoir taxer le plus possible les autres. Si la loi les oblige à garder – l'hiver par exemple – les plus démunis, ils s'y résigneront, du moment qu'ils peuvent continuer à taxer fortement l'ensemble de la population.

André VICTOR



• Électricité Développement durable... des augmentations

L'électricité doit de nouveau augmenter de 2,5 %, le 1^{er} janvier 2013. Elle avait déjà grimpé de 2 % en juillet dernier, et à plusieurs reprises les années précédentes.

La hausse de janvier prend prétexte des efforts pour le développement des énergies dites « renouvelables », en particulier celles des éoliennes et du photovoltaïque, qui plombent les comptes d'EDF.

En effet l'électricité en provenance des panneaux solaires et des éoliennes revient beaucoup plus cher que l'électricité « ordinaire ». Si elle ne représente que 2,6 % de l'électricité totale, elle coûte une fortune. C'est ainsi que bon nombre de ceux qui ont installé des panneaux solaires sur leur toiture, et qui vendent donc du courant à EDF, peuvent constater qu'ils vendent leur KWh bien plus cher et même plusieurs fois le prix auquel

ils achètent, pour leur propre usage, le courant à EDF.

Le calcul des tarifs est très compliqué, et différent selon qu'il s'agit de l'éolien terrestre ou en mer, ou encore de panneaux solaires. Comme EDF est tenue d'acheter l'électricité ainsi produite sans pouvoir intégralement répercuter le coût sur les factures (qui flamberaient encore plus si c'était le cas), cela creuse ainsi un trou dans ses caisses qu'elle estime à plus de cinq milliards d'euros. Et ce trou devrait encore s'accroître de 2 milliards d'euros, car EDF estime que la prochaine hausse sera insuffisante.

L'éolien et le solaire sont appelés, par les autorités, à se développer. La dépense va donc forcément suivre, avec les hausses continues des factures, et sans que les consommateurs aient leur mot à dire...

André VICTOR

Concours du meilleur coupeur

Un chef d'agence ERDF (la filiale d'EDF chargée de la distribution du courant) du Loiret s'est signalé en organisant une compétition parmi son personnel : l'agent qui arrivait à cinquante coupures au moins (coupures pour impayés dans l'immense majorité des cas) pouvait gagner une tablette numérique. Avec moins de coupures, on

pouvait gagner des lots valant 40 à 80 euros. Le directeur territorial du département a condamné cette initiative et l'a interrompue. Les syndicalistes l'avaient condamnée également.

Il s'agit certes d'une initiative individuelle. Pour l'heure, ERDF n'irait pas organiser de tels concours qui ne redorent pas précisément son image. Mais, tout de

même, s'il se trouve un cadre pour proposer une chose pareille, c'est bien parce que les coupures pour impayés sont largement pratiquées et parce que le cadre en question s'est imaginé être dans l'air du temps.

Il s'agissait sans doute d'une brebis galeuse, mais dans un troupeau bien contaminé.

A.V.

• Égypte

Après le référendum constitutionnel

Les 15 et 22 décembre s'est tenu en Égypte le référendum destiné à approuver ou rejeter le projet de Constitution présenté par le président Morsi et les islamistes au gouvernement. Le référendum a été organisé dans dix gouvernorats d'abord, puis dans les dix-sept autres, à la suite du refus de participation de nombreux juges censés superviser les opérations. Il y a un mois, Morsi tentait en effet de les déposséder, par décret, d'une grande partie de leurs pouvoirs, avant de reculer partiellement.

Sur les 51 millions d'électeurs, moins d'un tiers se sont déplacés. Parmi eux, 63,8% ont approuvé le projet de Constitution concocté par une Assemblée quasi exclusivement composée d'islamistes du parti Liberté et justice, créé depuis février 2011 par les Frères musulmans, et al-Nour, leurs associés et néanmoins concurrents salafistes.

Dix millions d'électeurs ont voté « oui », mais sept autres millions ont rejeté le projet, notamment dans le gouvernorat du Caire (57% pour le « non ») ainsi que dans deux gouvernorats de l'ouest. Et voter « non » n'était pas évident, d'autant que des dirigeants de l'opposition politique ont longuement hésité entre le boycott, l'appel à s'abstenir et celui à rejeter le projet.

Dans certains bureaux populaires, il fallait parfois attendre plusieurs heures pour glisser son bulletin dans l'urne. À Omraneya, dans le district de Gizeh, seuls deux employés avaient été mobilisés. Une électrice âgée aurait déclaré : « Je suis âgée, mais j'ai peur de ce que cette Constitution fera à mes petits-enfants. Je ne veux pas qu'ils

vivent en esclaves. » La nouvelle Constitution institutionnalise le rôle dévolu à l'armée, puisque le ministre de la Défense sera désigné dans ses rangs et que les tribunaux militaires continueront à juger des civils. Quant au président, son pouvoir s'accroîtra, puisqu'il pourra demander à ce que certaines sessions parlementaires se déroulent secrètement. Par ailleurs, la Constitution est basée sur les « principes de la charia », la loi islamique. Cela n'est pas nouveau en Égypte, puisque la Constitution de 1971 avait déjà inscrit ces termes dans les textes. Mais celle-ci aggrave le statut des femmes, en toute légalité. À la notion d'égalité hommes-femmes, qui serait contraire à la charia, se substitue une vague formule « d'égalité entre tous les Égyptiens, au sein de laquelle la femme doit trouver un équilibre entre ses devoirs familiaux et professionnels ». De plus, des articles confient à la société et à l'État le rôle de « protection de la morale, des mœurs et de l'ordre public », le tout dans le cadre de la charia.

Il y a donc là matière à s'inquiéter pour une grande partie



Le bureau de vote d'Omraneya, dans le gouvernorat de Gizeh, le 22 décembre.

• Retrait des troupes d'Afghanistan

Hollande parle de patrie, mais Ayrault vend la mèche

Le 21 décembre, des militaires des unités retirées d'Afghanistan ont été reçus par François Hollande à l'Élysée. Après avoir rappelé son engagement de retirer les troupes françaises présentes en Afghanistan depuis 2002, Hollande a salué le succès de la manœuvre de repli dans les régions de Surobi et Kapisa.

En sept mois, deux mille soldats ont ainsi été rapatriés, ainsi que la moitié des équipements déployés pendant les dix ans d'intervention militaire française aux côtés des États-Unis et des troupes de l'OTAN. Il a rendu un « hommage solennel » aux 88 soldats français tombés sur place et à leurs familles, ainsi qu'aux quelque 700 militaires blessés. Pas un mot en revanche sur le nombre d'Afghans, et notamment de civils, victimes de cette intervention où les exactions contre la population ont été multiples.

Au total, quelque 70 000 soldats français se sont succédé en Afghanistan. « Une intervention utile pour une cause juste », a dit Hollande, ajoutant qu'il avait la certitude de « pouvoir compter sur [eux] pour d'autres responsabilités et d'autres actions ». Pensait-il à la Côte d'Ivoire ou au Mali ?

Quelques jours avant, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault était venu féliciter les soldats du 92^e régiment d'infanterie basé à Clermont-Ferrand, en leur expliquant que l'Agence française pour le développement international des entreprises, Ubifrance, pourrait désormais, grâce à l'armée, jouer là-bas un grand rôle en matière commerciale.

Et voilà dévoilés certains objectifs des interventions militaires de la France. Une façon, bien involontaire, de rendre hommage à l'écrivain Anatole France, proche du Parti socialiste avant 1914, puis du Parti communiste, qui avait écrit en 1922 : « On croit mourir pour la patrie, on meurt pour des industriels. »

J. F.

de la population, même si Morsi annonce qu'il se dessaisit du pouvoir législatif, confisqué en juin dernier. Mais c'est pour le confier au Sénat (majoritairement contrôlé par les Frères musulmans et les salafistes) pendant les deux mois qui devraient conduire aux élections législatives. Cette mainmise des Frères musulmans et de leurs alliés sur l'appareil d'État s'accompagne d'une aggravation des conditions de vie de la majorité pauvre. Si, juste avant le référendum, Morsi a ajourné les hausses de prix et les baisses des subventions sur des produits de base (les couches les plus pauvres, 40 %

Viviane LAFONT

• Mali

Non à une intervention militaire !

Sur demande de la France, le Conseil de sécurité de l'ONU a voté le jeudi 20 décembre à l'unanimité une résolution autorisant l'envoi d'une force militaire africaine au Mali pour une durée initiale d'un an. L'objectif affirmé est de chasser les islamistes qui ont pris le contrôle de la région Nord et qui, le 6 avril, ont déclaré l'indépendance des territoires passés sous leur contrôle.

Comme ancienne colonie, le Mali fait partie de la zone d'influence de l'impérialisme français, qui n'a pas cessé de réclamer une intervention militaire, tout en insistant sur le fait que seules des troupes africaines devraient intervenir, le soutien logistique étant à la charge des pays non africains, dont la France et les USA. La guerre se prépare donc, et la période serait déjà décidée. Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a en effet annoncé que l'intervention militaire pourrait avoir lieu dans les six premiers mois de 2013. La force africaine

compterait 3 300 hommes venus des pays membres de la CE-DEAO (Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest) et de l'Union africaine. L'intervention a même déjà un nom, celui d'Afisma (African-led International Support Mission in Mali).

Hollande et ses ministres peuvent donc être satisfaits de la décision prise par l'ONU : des soldats africains serviront de chair à canon. Ils combattront avec les armes et la logistique fournies par les pays impérialistes.

Il y a cependant loin des

résolutions, notamment celles de l'ONU, aux actes et à la réalité du terrain. Il ne suffit pas de faire appel aux armées des pays africains pour que celles-ci répondent présent. C'est d'ailleurs sur ce point que les USA expriment des réserves, préférant une solution politique. Commencer une guerre peut sembler facile, mais il est tout aussi facile de s'y embourber, au risque de devoir ensuite intervenir directement. Les USA en savent quelque chose après leurs déboires irako-afghans.

Sur le plan politique, la situation est loin d'être stabilisée au Mali. Le 11 décembre, les militaires ont déposé le Premier ministre, Cheick Modibo Diarra, tout en refusant de parler de coup d'État puisque celui-ci reste libre. Quant aux dirigeants des pays voisins, ils

craignent tout autant une intervention militaire sous couvert de l'ONU qu'une progression des islamistes, dont les soutiens ne s'arrêtent pas aux frontières artificielles tracées au moment de la décolonisation.

Pendant ce temps, les populations de la région continuent à subir au quotidien la misère liée à cette situation de guerre larvée, mais aussi à l'exploitation économique, de la France en particulier, toujours aussi féroce dans ses anciennes colonies. Si 2013 voit une nouvelle guerre, elle ravagera la région. Le 19 décembre, les Nations unies annonçaient qu'une intervention militaire au nord du Mali pourrait entraîner le déplacement de plus de 700 000 personnes.

Non à l'intervention militaire au Mali !

Cédric DUVAL

• Hollande en Algérie

Une visite intéressée

« Pendant cent trente-deux ans, l'Algérie a été soumise à un système profondément injuste, brutal. Rien ne peut justifier les agressions commises contre la population algérienne, la négation de son identité et de son aspiration à vivre libre. Je reconnais ici les souffrances que le système colonial a infligées au peuple algérien. »

François Hollande s'est adressé ainsi aux parlementaires algériens lors de son voyage à Alger, le 20 décembre dernier, cinquante ans après la fin de la guerre d'Algérie.

Cette reconnaissance est bien la moindre des choses. Hollande

avait surtout pour objet l'avenir des relations commerciales entre la France et l'Algérie. Ce n'est pas pour rien qu'il était accompagné d'une brochette de patrons, venus là pour prendre contact avec des partenaires économiques.

Après avoir salué un pays « dont les ressources sont considérables » (traduisez : pétrole et gaz), Hollande a tenté de ressusciter l'Union méditerranéenne, en sourdine depuis la chute de deux de ses partenaires, Ben

Ali et Moubarak. Il a plaidé : « La mer Méditerranée ne nous sépare pas. Elle nous unit. (...) La France et l'Algérie doivent franchir une nouvelle étape pour multiplier les échanges, les investissements et les réalisations communes. Nous avons à partager nos technologies, nos savoir-faire, nos expériences. Nous avons à inventer de nouveaux modes de développement. »

Avant même que la visite ne commence, on savait déjà que Renault allait construire une

usine à Oran. Pour le reste, on verra si les bons offices de Hollande permettront aux entreprises françaises de s'imposer en Algérie, un marché où la concurrence des entreprises européennes et de la Chine est forte.

Que Hollande agisse, tout comme Chirac et Sarkozy avant lui, pour aider les patrons français, il est dans son rôle : celui d'un président qui défend les intérêts des possédants.

Jacques FONTENOY

• Hongrie

La jeunesse scolarisée contre les projets du gouvernement

Le 5 décembre dernier, le gouvernement du très réactionnaire Premier ministre Orban rendait publiques les mesures concrètes de sa nouvelle réforme universitaire. L'accès à une formation universitaire ne devrait concerner qu'une élite capable de payer cher pour des études. Voilà en substance l'objet de la réforme.

Ces frais, qui s'élevaient de 370 à 1 500 euros en fonction des revenus des étudiants, passeraient désormais à un minimum de 1 500 euros. En Hongrie, le revenu moyen des travailleurs est faible. Comment alors payer les études des enfants ? Jusqu'à présent, les frais d'inscription étaient compensés par une procédure qui rendait gratuites un nombre important

de places d'étudiants. Avec le nouveau système, cette possibilité devrait quasiment disparaître. Qui plus est, les étudiants qui disposeraient à l'avenir de ces rares accès gratuits s'engageraient à travailler pour l'État le double du temps subventionné.

En réalité, le gouvernement, qui a déjà mis les services publics en coupe réglée, a prévu de baisser de façon drastique son

financement des universités. Comme il prévoit de surcroît de chapeauter chaque université par un chancelier directement nommé par le gouvernement, réduisant d'autant leur autonomie, le gouvernement s'est mis à dos non seulement les étudiants mais aussi les enseignants et recteurs d'universités.

Depuis quelques semaines, le mouvement des étudiants a pris de l'importance, s'étendant dans les grandes villes du pays. Les assemblées ou rassemblements se transforment vite en manifestations sans itinéraire précis, empruntant les artères principales, occupant des ponts,



Lycéens à Pecs. Sur la banderole : « J'avais un rêve : un diplôme. »

et finissant tard dans la nuit. Récemment, ce sont les lycéens qui ont rejoint le mouvement des cortèges. Des assemblées ont eu lieu dans des dizaines d'établissements.

L'inquiétude a visiblement gagné le gouvernement. Samedi 22 décembre, Orban a annoncé, soudainement mais très confusément, qu'il n'y aurait pas de réduction des places gratuites dans les universités et qu'un nouveau projet serait présenté

mercredi 26 décembre. Ce jour-là, les étudiants et lycéens ont prévu de nombreuses manifestations dans tout le pays.

D'ores et déjà, leur mouvement a fait la démonstration que ce gouvernement, arrogant et ouvertement raciste, qui a multiplié les attaques contre le droit du travail et les retraites, augmenté les impôts des moins fortunés, peut aussi hésiter et reculer.

Éric TOLIAN

• Inde

Vague de protestations contre le viol d'une jeune femme

En Inde, une étudiante en kinésithérapie de 23 ans, accompagnée de son compagnon, a été prise à partie dans un bus par un groupe de six hommes qui l'ont violée et battue avant de la jeter hors du véhicule. Outre ses nombreuses contusions, la jeune femme souffre de troubles respiratoires et les médecins sont réservés sur son état.

Cette agression a déclenché un mouvement de manifestations, où a été notamment dénoncée l'indifférence du

gouvernement indien vis-à-vis des violences faites aux femmes. Ces manifestations répétées ont obligé le Premier ministre à dénoncer publiquement le viol dont a été victime la jeune femme.

À la fin des années soixante-dix, un verdict gracieux des policiers ayant commis un crime identique avait déclenché des manifestations et contribué à développer un mouvement féministe. Il y a quelque temps, une vidéo sur Internet montrant l'agression d'une jeune femme par une vingtaine d'hommes avait lancé un débat contre la passivité du journaliste qui avait

filmé la scène sans intervenir.

Certes, la présidence de l'Inde est actuellement occupée par une femme. Dans le passé, Indira Gandhi a pu être Premier ministre pendant seize ans. Il n'empêche que le sort fait communément aux femmes en Inde les place dans une situation où elles sont considérées comme bien peu de chose.

Même si la Constitution indienne prétend que femmes et hommes sont égaux, et même si les préjugés contre les femmes ne sont pas l'apanage de l'Inde, mettre au monde une fille dans ce pays

reste considéré comme un déshonneur. Paradoxalement, c'est dans les grandes villes, et donc dans les milieux censés être plus évolués, que l'élimination des filles est la plus pratiquée. Grâce aux techniques modernes de l'échographie et de l'avortement, une femme enceinte peut ainsi avorter jusqu'à ce qu'elle soit sûre d'avoir un garçon. Dans les zones plus rurales, où il n'est pas question d'échographie et d'avortement, les homicides de petites filles sont courants pour les mêmes raisons.

En conséquence, sur quelque 250 000 crimes commis par an en Inde, 90 % visent des

femmes. Le résultat est patent : ce pays compte bien plus d'hommes que de femmes.

Une féministe indienne, Urvashi Butalia, a expliqué dans un quotidien que « le viol n'est pas quelque chose qui se produit de manière détachée. Ça fait partie d'une violence continue et bien implantée dans notre société, qui cible les femmes de manière quotidienne », concluant avec raison que « manifester est important. Ça secoue la conscience d'une société et ça pousse les gens vers le changement. »

J. F.

• Logement Réquisition des logements vides !

L'association Droit au logement a organisé le 25 décembre, près du ministère du Logement, un Noël des sans-logis, une manifestation avec les familles hébergées dans des logements insalubres ou précaires qui, selon la loi Dalo, devraient être relogées depuis longtemps dans des conditions correctes.

Le DAL a souhaité être reçu par la ministre Cécile Duflot, pour lui demander d'accélérer le relogement et de mettre en œuvre les réquisitions.

La loi Duflot sur le logement social a bien intégré une procédure de réquisition, mais sa dernière mouture adoptée le 18 décembre, en supprimant un amendement du député André Chassaigne

(PCF), a laissé aux sociétés propriétaires d'immeubles, les seules visées par la loi, la possibilité de se soustraire à la réquisition en présentant un programme de travaux d'aménagement de ces logements. Elle leur a même accordé pour cela un délai de 24 mois, le temps de voir venir.

À juste titre, le DAL réclame l'application immédiate de la loi de réquisition de 1945, « beaucoup plus rapide et efficace », aux 100 000 logements vacants appartenant aux pouvoirs publics, aux bailleurs sociaux et aux riches propriétaires privés, pour loger les familles prioritaires selon la loi Dalo et les 150 000 sans-abri. C'est cela l'urgence.

Sylvie MARÉCHAL

• Assurance automobile Les femmes à l'amende

À compter du 21 décembre 2012, les conductrices doivent payer plus cher leur assurance automobile, à la suite de la mise en application d'une décision de la Cour européenne de justice rendue le 2 mars 2011. Sous prétexte de parité entre les sexes, celle-ci a estimé que les primes d'assurance devaient être les mêmes pour les hommes et les femmes. Ce n'est pas le cas actuellement puisque, les femmes ayant moins d'accidents et ceux-ci étant souvent moins graves, les compagnies d'assurance leur proposent

des tarifs moins chers. L'assurance pour les crédits sera aussi réévaluée et les femmes paieront environ 10 % de plus.

La Cour de justice prétend donc lutter contre la discrimination entre les sexes. Mais personne au sein de cette éminente assemblée n'a songé que, pour rétablir l'égalité entre les sexes, on aurait pu décider de baisser les primes d'assurance des hommes au niveau de celles des femmes. Quel manque d'imagination !

Cédric DUVAL

• Le diesel dangereux ?

On le garde, mais en payant plus !

Le ministère de l'Écologie a créé récemment un nouvel organisme, le Comité pour la fiscalité écologique, qui doit trouver trois milliards d'euros d'économies. Aussitôt né, il s'est manifesté en proposant de taxer davantage les carburants diesel.

Aujourd'hui on le sait, le diesel est dangereux. Il génère des particules ultra fines qui pénètrent dans les voies pulmonaires et sont responsables de beaucoup d'affections respiratoires, surtout chez les enfants,

ce qui causerait de nombreux décès, incomparablement plus que les accidents de la route.

Dans certaines villes ou centres-ville d'Europe, et aussi au Japon par exemple, les véhicules roulant au diesel sont interdits.

Il pourrait en être de même en France. Il suffirait de réorienter la production automobile et de ne pas pénaliser les propriétaires actuels de véhicules diesel, qui n'y sont pour rien.

Mais voilà, le gouvernement

n'entend pas prendre cette voie. Il envisage pour l'heure de faire varier les taxes, au détriment des usagers qui utilisent le diesel. Ce sont donc eux qui paieraient pour la politique irresponsable et même criminelle des autorités.

On a certes un ministère de l'Écologie, qui a lui-même créé un Comité pour la fiscalité écologique, mais il semble qu'il n'y a pas grand-chose de réellement écologique dans tous ces organismes...

André VICTOR

• Crédit municipal

Ma tante a des oursins dans les poches

À partir du 2 janvier, la banque du Crédit municipal de Paris, c'est-à-dire le mont-de-piété, surnommé "ma tante", proposera un crédit au taux de 2,95 % pour financer les dépenses de santé particulièrement onéreuses, comme les appareils dentaires, les lunettes, les prothèses auditives, etc.

Un directeur adjoint de la banque du Crédit municipal expliquait récemment sur RTL qu'un quart des personnes

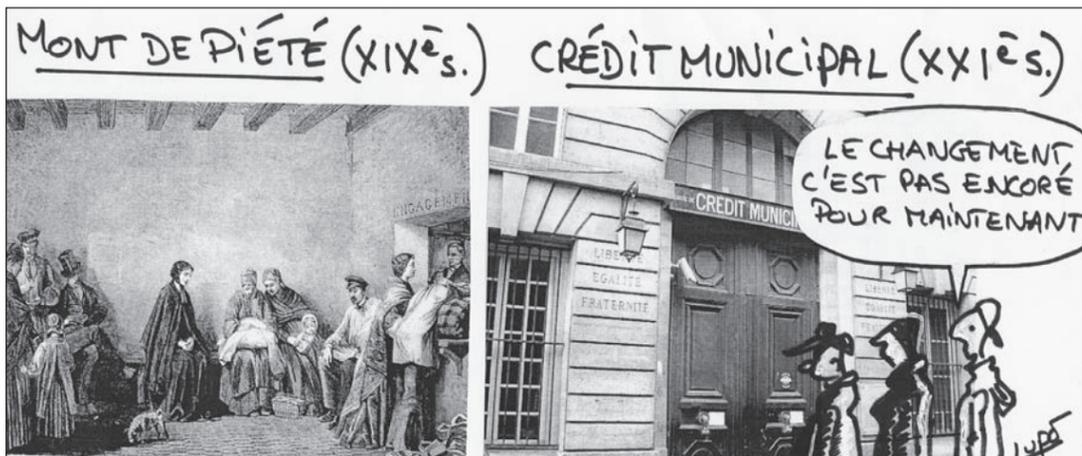
consultées déclarent renoncer à de telles dépenses, parce qu'elles n'ont pas de quoi payer. En effet la Sécurité sociale ne rembourse quasiment pas ces dépenses.

Pour autant "ma tante" n'a rien d'une entreprise philanthropique et, comme tout banquier, elle y regarde à deux fois avant de prêter. Le taux du crédit, même s'il est faible par rapport aux taux des prêts à la consommation pratiqués par les

autres banques, n'est pas négligeable. L'emprunteur doit montrer patte blanche et prouver qu'il est en capacité de rembourser dans un délai de six mois à trois ans. Le tout pour un emprunt maximum de 3 000 euros.

Même si ce dispositif peut dépanner quelques personnes, il est un indicateur de plus de la façon dont l'accès aux soins devient de plus en plus difficile pour les budgets modestes.

L.P.



• Prévention des risques industriels

Les plans ont pris du retard

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) pour les sites industriels dangereux ont pris du retard par rapport aux prévisions. Quatre cents ont été adoptés fin 2012, soit 35 % du nombre nécessaire, au lieu des 70 % escomptés. Et seuls 197 ont été approuvés par les préfetures, ce qui ne veut pas dire qu'ils aient tous été exécutés, loin s'en faut, et encore moins qu'ils ont été exécutés partout dans les normes de sécurité maximale.

Certains industriels s'appuient sur le droit de limiter leurs investissements aux travaux « économiquement acceptables » et ne les effectuent qu'à minima.

La catastrophe d'AZF Toulouse en 2001 avait été à l'origine d'une loi, votée deux ans plus tard, imposant l'adoption d'un plan de protection des

riverains d'industries dangereuses, particuliers ou entreprises situées dans un certain périmètre. Cela concerne neuf millions de personnes qui, une fois le PPRT établi, sauront avec précision si leur habitation sera détruite ou quels types de travaux elles devront réaliser pour la protéger des explosions, incendies ou

émanations de gaz toxiques.

Le problème principal est le financement de ces travaux. Lorsque des maisons doivent être rasées, la loi stipule que leur rachat auprès des propriétaires doit être financé par les industriels, l'État et les collectivités locales. Or certaines usines sont situées sur de toutes petites communes disposant de faibles ressources. Il en va de même pour les particuliers. En général, ceux qui habitent à proximité d'une zone industrielle ont « choisi » cet endroit uniquement parce que leurs moyens ne leur permettaient pas de s'installer dans des zones résidentielles.

Le crédit d'impôt prévu en pareil cas a certes été augmenté, passant à 40 % des travaux réalisés jusqu'à hauteur de 30 000 euros, les industriels et les collectivités locales prenant chacun en charge 25 % du coût. Il reste cependant 10 % à payer par le propriétaire, une somme importante quand on a de faibles revenus et qu'on est déjà victime de la situation. Il est profondément injuste qu'un riverain d'une entreprise dangereuse doive payer quoi que ce soit pour se prémunir de risques que lui font courir des industriels irresponsables qui économisent sur la sécurité, pas plus que ne

devraient le faire l'État et les collectivités locales.

À Donges par exemple, une petite ville de Loire-Atlantique de 7 000 habitants où Total a installé une raffinerie, 711 propriétaires ont l'obligation de faire des travaux, sous peine de ne pas être indemnisés par les assurances en cas d'accident. Il faudrait aussi dévier la ligne TGV qui passe au milieu du site. Total et les autres entreprises dangereuses ont choisi cette activité parce qu'elle leur rapporte : c'est à ces industriels de payer pour protéger la population des risques qu'ils lui font courir !

Marianne LAMIRAL



• Cauval Industries Bar-sur-Aube (Aube)

Non aux licenciements !

Mercredi 12 décembre, une importante manifestation a traversé la ville de Bar-sur-Aube, en solidarité avec les 600 salariés du site de Cauval. Deux jours auparavant, le tribunal de commerce de Meaux avait prononcé la liquidation judiciaire de OC Management et confirmé la mise en vente de Atmosphères Interiors, deux des cinq entités de Cauval à Bar-sur-Aube déjà en redressement judiciaire. Dans la ville, 354 emplois sont directement menacés.

L'avenir des trois autres entités du site est aussi mis en cause, car l'organisation matérielle, financière, administrative des cinq unités de Bar est telle que la mise en difficulté de l'une aura forcément des répercussions désastreuses sur les autres. À ces suppressions d'emplois il faudrait encore ajouter tous les emplois induits. C'est donc une véritable catastrophe économique, sociale, humaine, qui tombe sur une commune d'un peu plus de 5 000 habitants.

Silberman, le PDG de Cauval Industries, un groupe employant 4 600 salariés dans le monde, dont 2 400 en France, a engagé au pas de charge une nouvelle restructuration de ses entreprises de finition du meuble et de production de canapés pour des grandes surfaces.

Ce n'est pas le premier plan de licenciements. Il y a deux ans, les ouvriers de Cauval/Valco avaient mené une lutte importante avec le soutien de la population, empêchant la fermeture, et la disparition des 700 emplois de Bar-sur-Aube, sous le prétexte que les fabricants de canapés subissaient les baisses de prix pratiquées par des distributeurs comme Conforama.

Silberman est un financier habitué à ces pratiques

patronales consistant à supprimer, restructurer ou créer des entreprises pour un meilleur rendement des capitaux. Il excelle à « trouver de la trésorerie additionnelle » pour « obtenir des financements pour permettre la restructuration et le développement de projets stratégiques », comme il s'en félicite hypocritement.

Dans le même temps, le PDG est à l'affût de toutes les aides publiques. À Bar-sur-Aube, alors même qu'il annonce des licenciements, il ose prétendre vouloir « sécuriser » 80 emplois en se positionnant sur un créneau jusqu'alors négligé, la production de matelas sans marque, avec l'argent des collectivités territoriales, soit un million d'euros. Il se prépare aussi à lancer en 2015 une autre unité de recyclage de matelas, en profitant de la récente mise en place de mesures obligeant à traiter les déchets, ou sinon à payer une écotaxe sur les sièges, literies, meubles. C'est un projet de 20 millions d'euros, projet qu'il conditionne bien évidemment à de nouvelles aides publiques. À moins que ces annonces ne représentent qu'un bluff pour faire accepter les licenciements, voire la fermeture de tout un site.

Correspondant LO

• Veninov – Vénissieux (Rhône)

Huit mois après la reprise, redémarrage en panne

Le préfet et le liquidateur de Veninov viennent de poser un ultimatum de quinze jours au groupe Windhager Garten, le repreneur de l'usine, qui n'a tenu aucune de ses promesses.

L'usine de fabrication de nappes plastifiées avait fermé fin juillet 2011, suite à des malversations financières et malgré des carnets de commande pleins. Après des mois de mobilisation des travailleurs, un arrangement avait finalement été trouvé avec le fonds d'investissement, qui faisait blocage, et un repreneur autorisé en mai 2012 : le groupe autrichien Windhager Garten.

La cession, autorisée par le tribunal, était conditionnée au redémarrage du site, le repreneur possédant alors les terrains, les machines et les

marques (Venilia, Bulgom...). Des promesses avaient été faites pour un redémarrage à l'automne, avec 40 à 50 ex-salariés de Veninov.

Mais depuis, il ne s'est rien passé. Le noyau militant d'une quinzaine d'ex-salariés a continué à se relayer pour garder les lieux, et pour affirmer leur volonté de reprendre le travail sur place. Sur les 87 licenciés, neuf seulement ont retrouvé des CDI. Quant à ceux qui occupent, ils ne touchent plus que 57,4 % de leur ancien salaire brut.

Le repreneur, lui, ne se manifestait pas, repoussant constamment la date de présentation de son projet, malgré l'échéance du 31 décembre. Pour protester et alerter l'opinion, début décembre, les militants ont alors recommencé à occuper aussi la nuit. Windhager a continué à souffler le

chaud et le froid, faisant le 18 de nouvelles promesses, et le 19 ne parlant plus que d'embaucher huit personnes en janvier, pour gardiennage et rénover. Par contre, il voudrait récupérer des cylindres gravés des motifs, pour faire imprimer des échantillons pour un salon qui doit se tenir à Francfort en janvier, soi-disant pour pouvoir obtenir des commandes.

L'espoir paraît mince que l'usine reparte, car il semble de plus en plus évident que Windhager n'est intéressé que par la marque. Les travailleurs n'ont pas l'intention de laisser partir les quelques centaines de précieux cylindres, leur « trésor de guerre », et ils s'organisent pour empêcher la direction de les déménager par surprise, au moment des fêtes de fin d'année.

Correspondant LO



• France Télécom – Rennes

Il faut des embauches

Mardi 18 décembre, des salariés du groupe France Télécom et des entreprises d'informatique sous-traitantes se sont à nouveau réunis à Rennes. Ils dénoncent la politique de l'entreprise, qui fait peser sur toutes les catégories de travailleurs sa volonté de réduire la masse salariale.

Effectivement, tout est bon pour réduire les « coûts ». Les salariés qui partent en retraite ou préretraite sont très rarement remplacés et le travail est reporté sur ceux qui restent. Les multiples réorganisations sont utilisées pour supprimer des postes, soit en augmentant la charge sous prétexte de doublons, soit en isolant des secteurs d'activité pour les délocaliser ou les transférer vers

des entreprises sous-traitantes. Plus généralement, la direction du groupe réduit les effectifs pour faire faire le travail par des salariés prestataires, dont les salaires sont moins élevés, les conditions de travail plus difficiles, et dont elle peut rompre le contrat du jour au lendemain. Cette politique est dénoncée depuis plusieurs années par les organisations syndicales, qui réclament des embauches et en particulier celle des prestataires qui le souhaitent.

Dernièrement, l'inspection du travail, qui était déjà intervenue sur le site il y a deux ans, a recommencé une enquête. Elle veut étudier si l'utilisation de la sous-traitance est légale. En effet le délit de marchandage est caractérisé par l'emploi de prestataires sur des postes identiques à ceux

des salariés du groupe, ce qui arrive très souvent à France Télécom.

La direction, bien consciente d'avoir pris des libertés avec la légalité, réagit à sa manière : elle renvoie dans leur entreprise les prestataires qui travaillent dans les locaux du groupe. Pour le patron, le prestataire convenable est celui qui travaille caché. Dans le même temps, elle a embauché précipitamment une petite dizaine de prestataires. Il n'est pas certain que cela suffise à l'inspection du travail...

De telles réactions de la direction constituent une motivation supplémentaire pour se mobiliser. Des embauches sont indispensables et, au-delà, la fin de ces multiples statuts qui précarisent la situation de l'ensemble des travailleurs.

Correspondant LO

• Toyota – Onnaing (Nord)

Débrayages contre la baisse de la prime d'intéressement

Fin novembre, ont commencé les négociations annuelles sur les salaires et trisannuelles sur l'intéressement. D'emblée, la direction avait annoncé qu'elle voulait, soit supprimer la prime d'intéressement, soit en revoir les critères de calcul.

Avec les nouveaux critères, il s'avérait qu'au lieu de toucher de l'ordre de 3 000 euros (en quatre fois dans l'année), la prime d'intéressement serait réduite à 1 000 euros environ, soit 2 000 euros de moins par an!

De plus, l'abondement de 100 %, lorsque la prime

est placée sur un compte d'épargne, aurait été réduit en pourcentage et plafonné à 1 750 euros, ce qui pénaliserait surtout les cadres, qui peuvent épargner bien plus que la plupart des ouvriers.

Appelés par un tract syndical commun de la CFE-CGC, la CFDT, la CFTC, l'UNSA, FO et la CGT, 1 400 travailleurs, sur les 3 000 CDI et 500 intérimaires de l'usine, se sont réunis le 14 décembre en trois assemblées générales durant les temps de pause d'un quart d'heure par équipe, malgré les pressions et les manœuvres de la direction et de certains chefs.

Mercredi 18 décembre, de

nouveau plus de 1 000 travailleurs se sont réunis en trois assemblées générales, et au total 500 ont débrayé durant 1 h 30 en fin de chaque équipe, perturbant fortement la production, voire l'arrêtant totalement. Il y a eu des défilés dans l'usine et des militants syndicaux ont fait des prises de parole pour dénoncer la volonté de Toyota de réduire les rémunérations.

Côté salaire, la direction annonçait qu'à partir du 1^{er} janvier le minimum serait à 9,65 euros de l'heure (soit 22 centimes au-dessus du smic) et n'accordait que des miettes en guise d'augmentation : 0,6 % d'augmentation générale, soit

de 8 à 9 euros par mois!

Vider les poches des salariés pour augmenter encore leur fortune, voilà la politique des actionnaires de Toyota, qui ont déjà officiellement accumulé 26 milliards de profit ces six dernières années.

La direction a finalement promis un « supplément d'intéressement » de 150 euros versé en juillet 2013 et elle a décidé de maintenir l'abondement. Cette concession aux cadres et aux ingénieurs résulte de leur présence nombreuse aux assemblées générales et lors des premiers débrayages. Elle a donc préféré ne pas se mettre à dos tout le monde en même temps.

Maintenant la direction déclare que, s'il n'y a pas suffisamment de syndicats pour signer l'accord pour la prime d'intéressement... il n'y aura pas d'intéressement du tout! Céder à ce chantage, ce serait un encouragement pour que la direction prépare d'autres attaques contre l'emploi, les conditions de travail et les salaires.

Les travailleurs refusent la baisse des rémunérations, mais pour l'imposer il n'y a pas d'autre solution que de s'y préparer dès maintenant, en envisageant de se retrouver nombreux dès le début de l'année 2013 pour se défendre.

Correspondant LO

• ArcelorMittal – Dunkerque (Nord)

Les NAO : Nouvelle Aggravation de l'Ordinaire

Durant la période où le gouvernement menaçait ArcelorMittal de « nationalisation provisoire » du site de Florange, le PDG de Mittal a évoqué l'idée que les 20 000 emplois du groupe en France, dont ceux de Dunkerque, pourraient être menacés. Cela a donné lieu à des articles dans la presse locale sur le thème: « Ils vont faire fuir Mittal et perdre les emplois ».

Même le sénateur-maire PS de Dunkerque, Michel Delebarre, y est allé d'un communiqué qui, en termes choisis, appuyait ce chantage: « *Considérer comme marginaux les 20 000 emplois d'ArcelorMittal en France répartis sur 140 sites mériterait une analyse plus approfondie, un débat plus ouvert et une réflexion sur l'ensemble des*

sites concernés dont nous n'avons pas aujourd'hui connaissance. »

Depuis que Mittal a imposé au gouvernement ses conditions pour Florange, le site de Dunkerque est devenu « *très performant, compétitif [avec] des installations de classe mondiale* ». Malheureusement on ne peut pas en dire autant des salaires et des emplois. Ainsi,

la négociation annuelle obligatoire s'est terminée pour ArcelorMittal Atlantique et Lorraine par 0 % d'augmentation générale des salaires, 0,9 % d'augmentations individuelles, 0,3 % de « crédit spécifique » et une prime de 300 euros brut. Le pouvoir d'achat des salariés va encore en prendre un sacré coup en 2013.

Les travailleurs des hauts-fourneaux ont d'ailleurs fait grève du vendredi 7 au dimanche 9 décembre pour demander une augmentation de salaire qui suive la hausse des prix. Le directeur du site n'a promis que la revalorisation

de la prime de pénibilité, une prime liée à la réouverture du haut-fourneau 2, des discussions sur d'autres primes...

Avec les fermetures des phases à chaud de Liège et de Florange, le site de Dunkerque marche à fond de ses capacités pour les alimenter en brames, c'est-à-dire en matières premières utilisées pour la fabrication des tôles ou des plaques sur les trains de laminaires. Mais l'emploi continue à diminuer. Fin 2011, il y avait 3 196 salariés à ArcelorMittal Dunkerque. En octobre 2012, ils étaient 3 100, une centaine de moins. Et la direction

n'a pris cette année que des CDD, des intérimaires. Et bien moins que le nombre de suppressions d'emplois. Et durant les trois années qui viennent, un quart des salariés partiront en retraite.

Pendant ce temps, les actionnaires continuent à recevoir 1,2 milliard de dividendes par an (60 % des bénéfices du premier semestre 2012) et le trust se vante d'avoir 14,8 milliards de dollars de réserve financière. Largement de quoi augmenter les salaires et les emplois.

Correspondant LO

• Lorient (Morbihan)

Grève dans une étude notariale

À Lorient, chose inouïe, c'est la grève chez les notaires Brisset-Le Touze, une étude notariale qui compte 20 salariés. Entre l'application de la convention collective, la régularisation des salaires et la restitution des congés payés, les motifs ne manquent pas. Mais ce qui a poussé à la grève ce sont les conditions de travail devenues inacceptables.

Les salariés sont victimes de harcèlement, de discrimination, d'insultes et de violences morales et physiques. Au point que, en octobre, une secrétaire a fait une tentative de suicide, que quatorze salariés ont été

mis en inaptitude temporaire par la médecine du travail et que six d'entre eux sont toujours en arrêt de travail.

Lundi 17 décembre, neuf salariés se sont mis en grève jusqu'à ce qu'on entende leurs revendications. Depuis, tous les matins les grévistes se retrouvent devant l'étude pour organiser la journée. Avec le soutien des militants de l'union locale CGT ils sont allés interpellier le procureur de la République, qui n'a pas voulu intervenir. Les grévistes ont distribué un tract à la population, tract qui a fait du bruit.

Une lettre de licenciement ayant été envoyée à une gréviste, la colère était grande

mercredi 19 décembre. Finalement, les notaires et la mandataire judiciaire, désignée par le procureur de la République, ont dû accepter de recevoir tous les grévistes et leur avocat. Mais comme le licenciement était maintenu, les grévistes et les militants CGT sont allés faire le tour de toutes les études notariales de Lorient, dont certains employés subissent eux aussi des conditions de travail déplorables.

Vendredi 21 décembre, le procureur annonçait que toutes les revendications exprimées au début de la grève étaient acceptées: rattrapage des salaires, congés payés rectifiés, jours de grève payés. Mais, le licenciement n'étant pas annulé, la grève continue.

L'étude étant fermée la veille de Noël, rendez-vous a été pris pour mercredi 26 décembre au matin afin de distribuer un

tract d'information et, s'il le faut, recommencer le tour des études notariales de Lorient.

Correspondant LO



• PSA – Aulnay-sous-Bois

Des C3 à la merguez

La direction de PSA continue son cinéma, qui consiste à prévoir des réunions de négociations où il ne se passe strictement rien.

Le 20 décembre, elle a récidivé avec une réunion dont il n'est rien sorti pour les travailleurs. Tout ce qu'elle propose pour l'instant, c'est dix-huit mois de congé de reconversion pour les licenciés, aucune clause de retour pour ceux qui accepteraient un emploi dans des entreprises s'installant sur le site, et un départ en retraite anticipé de vingt-quatre à trente mois seulement.

Beaucoup de travailleurs,

ayant des carrières incomplètes, sont exclus de ce système. La direction elle-même refuse encore de donner le nombre de travailleurs concernés. C'est dire que PSA se prépare à des licenciements massifs de vieux travailleurs.

Le gouvernement se montre ouvertement complice du patronat, et de PSA en particulier. La proposition de faire entrer Louis Gallois comme administrateur « indépendant » dans le conseil de surveillance de PSA en a apporté une preuve supplémentaire. Louis Gallois est l'auteur du rapport sur la compétitivité qui conseillait de réduire les cotisations patronales, d'augmenter la CSG payée par les

salariés et la TVA. C'est aussi l'ancien PDG de la SNCF, de EADS et un membre du conseil de surveillance de Michelin. Bref, Louis Gallois est un zélé serviteur des capitalistes. Alors, s'il est « indépendant », c'est surtout des salariés.

Son entrée dans le conseil de surveillance de PSA était la pseudo-contrepartie demandée par l'État en échange de la garantie de sept milliards à la banque PSA. Belle largesse pour la famille Peugeot ! Même la commission de Bruxelles, pourtant favorable aux capitalistes, trouve un peu gros le cadeau octroyé à PSA.

Pour les travailleurs, il n'est toujours pas question

d'accepter de se laisser jeter à la rue. Si tout le monde avait déjà plus ou moins la tête dans les vacances de fin d'année, des salariés ont quand même voulu marquer le coup en organisant des barbecues géants à l'intérieur de l'usine. Durant une heure ou deux, plusieurs centaines d'ouvriers ont arrêté le travail pour passer un moment ensemble. Très peu de C3 sont sorties ce jour-là, mais elles appartenaient à une série spéciale, la série C3 « à la merguez de la grève ».

Rendez-vous a été pris pour la rentrée afin de reprendre la mobilisation, car rien n'est encore obtenu.

Correspondant LO

• General Motors – Strasbourg

Un homme de paille entre en scène

Depuis l'annonce de la vente de l'usine General Motors de Strasbourg à Punch Metals International le 21 décembre 2012, un concert d'autocongratulations et d'autosatisfaction s'élève dans toute la presse, venant, entre autres, des responsables politiques, de Montebourg aux représentants PS locaux, qui se félicitent de l'heureuse issue de l'affaire. Les 990 emplois seront préservés, affirment-ils tous, faisant semblant de croire que l'affaire se termine bien.

Si cela devait être le cas, tant mieux ! Cependant, de nombreux travailleurs sont sceptiques. Ils ont déjà payé pour avoir cédé en 2010 aux paroles prometteuses de la direction, lorsque GM Company a repris l'usine pour 1 euro symbolique, mais avec des baisses de revenus et des suppressions de RTT pas symboliques du tout. Quant aux promesses d'investissements pour pérenniser le site, on attend toujours qu'elles

se réalisent.

General Motors a donc trouvé un moyen pour se débarrasser de l'usine à moindres frais. En accord avec ZF, un équipementier allemand qui fabrique des boîtes de vitesses, comme l'usine GM de Strasbourg, ils ont trouvé un homme de paille, Guido Desmarey, patron de la petite entreprise Punch, qui fait aussi dans l'équipement automobile en Belgique, et semble spécialisé dans le rachat

de sociétés dont les patrons ne veulent plus.

Le 12 décembre, date à laquelle la direction exigeait un avis des représentants syndicaux au CE, les tractations financières étaient toujours en cours et Punch n'avait pas encore trouvé les financements auprès des banques pour continuer la production sur le site.

Quant au maintien de l'emploi et des salaires, encadré par un accord tripartite État-syndicats-direction de GM, comme le demandent les travailleurs depuis le mois de juin, il n'y a que des promesses verbales dont tout le monde semble se satisfaire, sauf une partie importante des travailleurs, qui ont voté le 12 au matin pour que la CGT refuse un avis

favorable à la vente. Mais, pour se contenter de ces promesses, il faudrait porter des lunettes roses, comme le secrétaire du comité d'entreprise qui a déclaré sans rire que l'accord GM-ZF-Punch est respecté.

Pour l'heure une chose est certaine : l'année 2013 commence par vingt-huit jours de chômage pour le premier semestre. Le repreneur veut par ailleurs rencontrer les syndicats rapidement pour parler de compétitivité. Il accepterait de donner des boîtes à produire à Strasbourg, à condition qu'elles reviennent moins cher que dans les usines allemandes. Autant dire que, pour les travailleurs, il n'y a ni conte de Noël ni bons vœux pour 2013.

Correspondant LO

• Belfort-Montbéliard

Avalanche de licenciements...

Chez Vistéon à Rougegoutte (Territoire de Belfort), qui emploie 560 travailleurs en CDI à fabriquer des planches de bord pour Peugeot Sochaux et Mulhouse, la quasi-totalité des intérimaires, soit 300, ont été

licenciés en octobre et novembre. Ils pointent maintenant à Pôle emploi, avec les milliers d'autres licenciés de toutes les entreprises de l'automobile, à commencer par la plus grosse fabrique... de chômeurs, Peugeot, mais aussi

Faurecia et toutes les usines sous-traitantes qui se débarrassent des intérimaires, CDD et prestataires, comme bon leur semble.

À ceux-là, s'ajoutent tous les plans de licenciements. 85 sur 260 CDI chez Trevest (sièges

et tapis) à côté de Sochaux. Le transporteur Buffa, qui comptait encore 280 chauffeurs il y a deux ans, en a licencié 40 au début de l'année et vient d'annoncer 90 licenciements supplémentaires.

...effet boule de neige sur les salaires

Tous ces licenciés font partie de grands groupes, dont les actionnaires ont accumulé des profits année après année. En faisant exploser le chômage, ils répandent aussi la pauvreté et la misère dans les quartiers et les villes ouvrières de la région. À Belfort, parmi la population active de 24 000 personnes, 5 000 sont au chômage.

Et si 10 000 Belfortains doivent vivre en dessous du

seuil de pauvreté, ce n'est pas seulement à cause de la faiblesse des indemnités et du RSA, des retraites ouvrières qui sont misérables, mais aussi à cause des salaires minables que les patrons n'ont encore de cesse d'attaquer, les baisses engendrées par le chômage partiel ne leur suffisant pas. Ainsi, c'est par exemple Voestalpine à Fontaine (découpe et emboutissage) qui fait le

chantage à l'emploi et vient de dénoncer l'accord sur les 35 heures. Il faudrait travailler 38 heures payées 35 ; et c'est seulement si l'usine fait 5 % de bénéfices que les trois heures restantes seraient payées !

Chez Eurocast, fonderie d'aluminium, les 110 travailleurs restant en CDI ont sué toute l'année le même tonnage que quand ils étaient 170, en horaires 3 x 8 imposés. Contre

une direction qui en demande toujours plus, sans vouloir rien accorder sur les salaires, une grève unanime de deux jours, début décembre, a permis d'obtenir une augmentation pour tous de 60 euros et une prime de 500 euros pour 2013.

Ici au moins, l'année s'est bien terminée.

Correspondant LO

• Hermès – Bogny-sur-Meuse (Ardennes)

La lutte paye

Au terme de deux jours de débrayage, les ouvrières de l'usine Hermès ont fait céder leur direction sur une augmentation de salaire.

C'est une victoire d'autant plus importante que ce groupe spécialisé dans la maroquinerie de luxe, dont l'implantation en 2002 s'est accompagnée de subventions publiques, n'a connu que peu de débrayages. Il profite du taux de chômage important dans le département pour imposer des salaires proches du smic à des travailleurs qui produisent des sacs vendus 3500 euros pièce !

Le groupe s'est prévalu d'un record de ventes en 2011, voyant son bénéfice net bondir en deux ans à 594,3 millions d'euros (+ 40 %). Et cette année les résultats devraient être similaires.

Les ouvrières ont arraché au groupe une augmentation de 41 euros brut, 10 euros de prime par mois ainsi que 30 euros de prime personnalisée. Devant leur détermination, le groupe avait dépêché son directeur des ressources humaines pour négocier au plus vite, craignant une extension du mouvement dans d'autres unités de production.

Il est certain que cette victoire peut donner des idées à bien des travailleurs de chez Hermès, renforçant la conviction que seule la lutte paie.

Correspondant LO

• CAF de Paris

La direction se moque des allocataires

La direction de la Caisse d'allocations familiales de Paris a décidé un programme de fermeture des guichets des cinq centres pour le mois de janvier. Ce qui était une mesure exceptionnelle pour résorber les retards devient un mode de fonctionnement « normal ». Il s'agit de disposer du maximum de techniciens pour traiter dossiers, courriers, questionnaires en souffrance.

Ainsi, la semaine du 31 décembre au 4 janvier, tous les centres seront fermés sauf le siège. À compter du 14 janvier, deux centres seront fermés chaque semaine à tour de rôle. Mais l'ensemble des accueils seront fermés tous les mercredis de janvier. De quoi y perdre son latin !

La direction indique dans une note que « l'information sur les ouvertures et fermetures de l'accueil sera effectuée via le site Internet caf.fr, le serveur vocal interactif, et par voie d'affichage à l'entrée

allocataires pour trouver la bonne semaine, ou le bon jour pour venir déposer un dossier ou une réclamation. Quelqu'un qui s'est libéré à son travail pour venir régler un problème d'allocation ou une mère de famille qui a dû faire garder ses enfants et qui trouve porte close a vraiment de quoi être en colère.

« Pour faire face à l'affluence prévisible lorsque les guichets fermés réouvrent, les équipes de sécurité sont renforcées dans les sites au moment de la réouverture », écrit la direction, bien



des centres concernés ». Mais pour consulter caf.fr il faut disposer d'une connexion Internet et, si c'est le cas, ce n'est pas du tout facile de trouver les informations sur les fermetures. Le serveur vocal vous renvoie au site caf.fr et, quant aux affiches, elles ne donnent que les indications de fermeture de la semaine en cours, pas le planning du mois à venir.

La nouvelle année s'annonce difficile pour les

consciente des problèmes que les fermetures posent aux allocataires. Mais aussi aux employés, car les jours de réouverture c'est la panique, les allocataires sont mécontents et les employés se font insulter.

Plutôt que de prévoir des agents de sécurité, la direction ferait mieux d'embaucher du personnel pour permettre un fonctionnement normal de la CAF.

Correspondant LO

• Mayotte

Grève pour le respect des droits

Pendant plus de deux mois, du 26 septembre au 10 décembre dernier, le personnel de la caisse de Sécurité sociale de Mayotte (CSSM) était en grève pour obtenir que les droits conventionnels appliqués dans les autres DOM (départements d'outre-mer, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) lui soient appliqués.

En effet, depuis 2010, un avenant à la convention collective nationale prévoit le versement aux salariés des caisses de Sécurité sociale et des CAF des DOM d'une prime, dite de vie chère, correspondant à 40 % du salaire de base.

L'île de Mayotte, devenue département d'outre-mer en 2011, n'avait pas été incluse

dans l'accord.

Une première grève d'un mois, en mars-avril 2012, s'était terminée sur une victoire apparente, un protocole d'accord de sortie de conflit stipulant bien que la CSSM et la CAF de Mayotte seront intégrées au sein de la convention collective nationale à partir de juillet 2012. Une prime de 5 % avait été versée immédiatement et un rendez-vous pris en septembre pour planifier le rattrapage des 40 %.

Mais l'autorité de tutelle, l'UCANSS (Union des caisses nationales de Sécurité sociale), décida que l'étalement se ferait sur... 17 ans et demi ! À raison de 2 % par an !

La seule réponse donnée à la grève a été de fermer la caisse au public, ce qui a été qualifié d'illégal par l'inspecteur du

travail. Quant à la ministre de tutelle, Marisol Touraine, sollicitée à de nombreuses reprises par les fédérations syndicales, elle n'a rien fait.

La direction de la Sécurité sociale de Mayotte a traité la question depuis Paris... à 8 000 km de distance, et préféré fermer l'accueil des assurés sociaux plutôt que de discuter avec les grévistes.

Mayotte est soi-disant un département d'outre-mer. Pourtant, en refusant d'y étendre la convention collective et en utilisant des pouvoirs spéciaux – fermeture d'un organisme – procédure jamais utilisée ailleurs, la direction de la Sécu et le gouvernement français se comportent comme des potentats du temps des colonies.

Correspondant LO

• Rennes

Mobilisation pour les salaires

Lundi 17 décembre, la fédération CGT appelait dans la Sécurité sociale à manifester et à faire grève pour l'augmentation des salaires et un rattrapage de 300 euros. À Rennes, cela s'est traduit, en plus des débrayages, par un rassemblement devant la tour de la Sécurité sociale.

Ce fut l'occasion de dénoncer publiquement l'absence d'augmentations générales des salaires et le blocage du smic, l'annonce qu'il n'allait augmenter que de 3 centimes au 1^{er} janvier venant d'être faite. Nous

connaissons pourtant tous une baisse de notre pouvoir d'achat. Et pour tous les salariés, 300 euros de plus seraient bien le minimum.

L'insuffisance des effectifs a été aussi soulignée. On nous demande de faire plus avec moins de personnes. La situation dans la CAF d'Ille-et-Vilaine est symptomatique de ce qui se passe dans tous les organismes. Les queues aux guichets sont monnaie courante. La direction de la CAF 35 reconnaît publiquement

34 000 dossiers en retard ! Les délais pour les allocataires sont de dix semaines à deux mois, c'est inadmissible !

Le 18 décembre, les employeurs de la Sécu annonçaient que 2013 allait être une « année blanche », c'est-à-dire sans augmentation générale des salaires. Cette provocation mériterait une riposte à la hauteur, à la Sécurité sociale comme ailleurs, car le blocage des salaires touche de plus en plus de travailleurs.

Correspondant LO

• Conseil général de Maine-et-Loire

Les travailleurs sociaux donnent de la voix

Lundi 17 décembre, les salariés du conseil général et ceux de l'Association de la sauvegarde de l'enfance (ASEA) se sont regroupés devant le conseil général du Maine-et-Loire, présidé par l'UMP Christophe Béchu, pour manifester leur mécontentement devant les restrictions budgétaires.

Le budget 2013 prévoit une baisse de 350 000 euros de la subvention accordée à l'ASEA, ce qui va entraîner la suppression de 6 à 9 postes d'éducateurs de rue dans le service de prévention spécialisée, qui en compte 40.

Les travailleurs sociaux sont régulièrement confrontés à des situations dramatiques, quand des familles avec de jeunes enfants se retrouvent à la rue faute d'hébergement ou de prise en charge de nuitées d'hôtel

par le conseil général. Ils travaillent en sous-effectif, par manque de remplacements des congés maladie ou maternité qui se font de plus en plus tard ou pas du tout. Beaucoup ne comptent plus les heures supplémentaires, « écrêtées », c'est-à-dire non reconnues, non payées, et beaucoup craquent. Pour eux, ces nouvelles coupes budgétaires sont insupportables. Le conseil général a aussi décidé, contre l'avis du personnel, de supprimer des prestations, dont l'allocation de Noël pour certains enfants en famille d'accueil.

Point culminant dans le cynisme et la démagogie, Béchu annonce qu'il demandera aux parents dont les enfants sont en famille d'accueil de rendre 50 % de leurs prestations familiales dès 2013. Une telle décision

était prise jusqu'à maintenant au cas par cas, par le juge des enfants, de façon à préserver, pour les enfants concernés, les possibilités de retour chez leurs parents. Ce retour sera plus souvent compromis, quand les parents perdront une partie des ressources nécessaires pour payer le logement correspondant à leur famille.

Béchu ayant refusé une entrevue, les manifestants sont allés perturber la séance du conseil en chantant et en scandant : « Tout pour la com, rien pour les mômes. » Même si les forces de l'ordre les ont finalement poussés dehors, ils sont sortis satisfaits d'avoir crié leur ras-le-bol et demandé des comptes sur l'utilisation des finances publiques.

Correspondant LO